SOFIAL

Lotissement "L'Orée du Bois"

PA n° 089 287 22 Z 0001

Département de l'Yonne

Commune de PARON

PLAN DE MASSE

"La Plaine du Bois de Saint-Bond"

Lot n°1

Cadastre : Section AL n°170p, n°171p et n°235p
Superficie mesurée indicative : 706 m²

Echelle 1/250ème

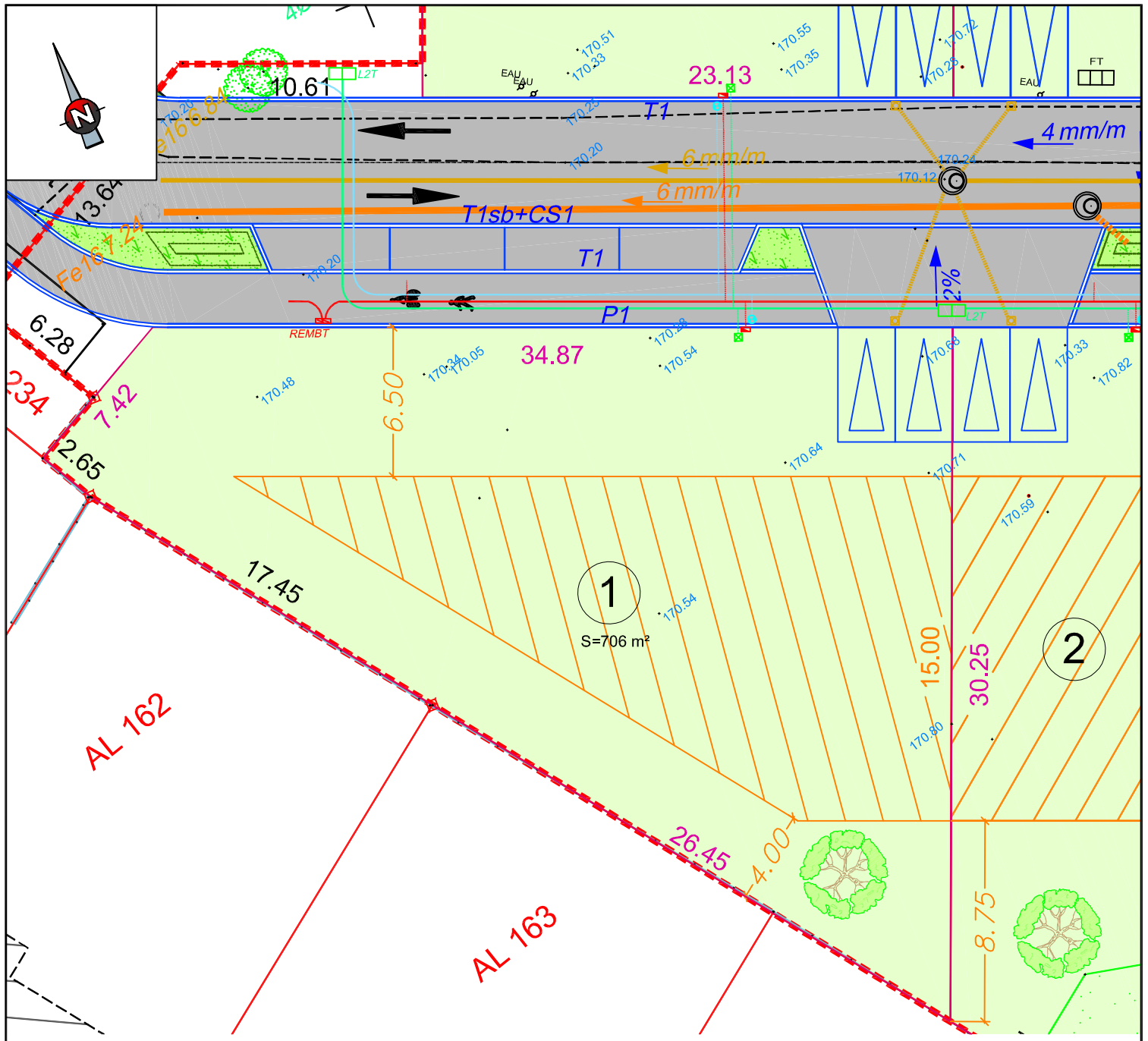

PLAN DE SITUATION

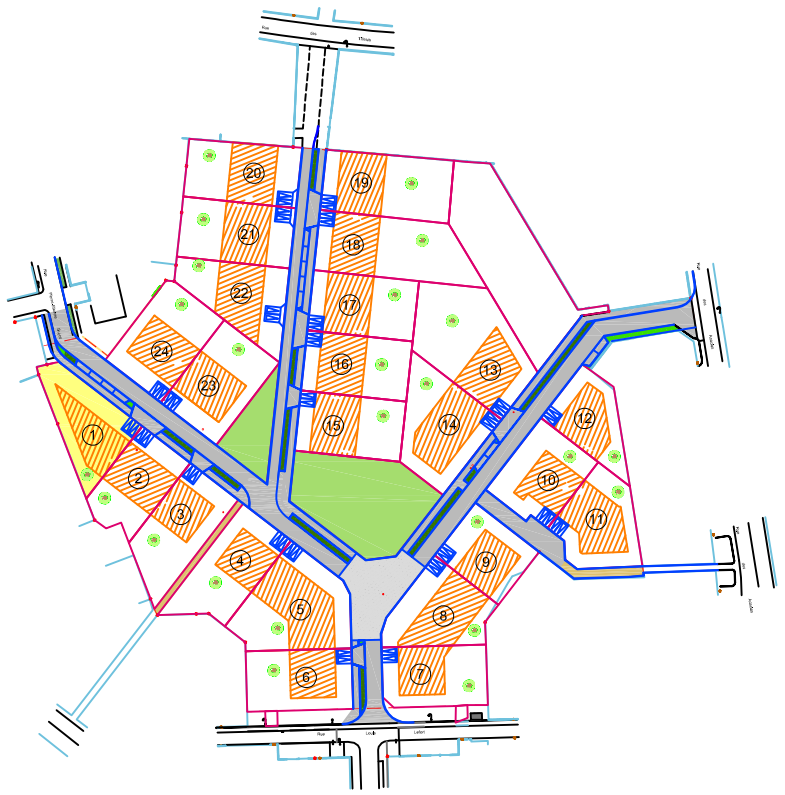

SAS SOFIAL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS CEDEX 2
Tél :02.43.43.49.45
Mail : aurelie.simon@lelievre-immobilier.com

LELIEVRE
Le référent immobilier

DOSSIER 92640-43674
DATE 10/06/2022

GEFA
GÉOMÈTRES-EXPERTS FONCIERS ASSOCIÉS
BUREAU DE L'ESSONNE
22, avenue de Ganay
91490 MILLY-LA-FORÊT
01.64.98.95.46
milly@gefa-expert.com
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

LEGENDE

Réseau Eaux pluviales
- Regard de visite Ø1000
- Collecteur ø300

Réseau Eaux usées
- Collecteur ø200
- Branchement ø160
- Regard de visite Ø1000
- Regard de branchement

Réseau Adduction d'Eau Potable
- Canalisation de distribution
- Branchement individuel et regard de comptage

Réseau ENEDIS basse tension
- Câble réseau 3x150²
- Câble 4x35² (branchement)
- Coffret réseau (REMBT)
- Coffret de branchement (CIBE)

Réseau Télécommunication
- Fourreaux PVC 3ø45
- Fourreaux PVC 2ø28 + Regard de branchement 30x30
- Chambre L2T

Voirie, revêtements et espaces verts
- Enrobés
- Traitement différencié des zones de rencontres (zones conviviales) type enrobés cloutés ou similaire
- Stabilisé
- Esapces verts
- Arbre de haute tige obligatoire (charge acquéreur) Position donnée à titre indicatif - Mention obligatoire sur PC
- Bordures béton
- 113.10 Cotation de nivellement TN

Equipement
- 2 Places de "jour" imposées charge acquéreurs 2 x 2.50m x 5.00m

- Sente piétonne et cycles
- (Servitude de passage pour piétons et véhicules à constituer, sur la sente, au profit des parcelles au Sud, hors lotissement, pour desserte ponctuelle)

Urbanisme
- Périmétre du Lotissement (article L442-1-2 du C.U.)
- Zone de constructibilité maximales données à titre indicatif (sous réserve de la stricte application des prospects mentionnés au document d'urbanisme en vigueur, variant suivant la nature du projet envisagé).

NOTA :
Les implantations des différents ouvrages réseaux sont indicatives et sont susceptibles d'évoluer en fonction en fonction des études techniques ultérieures à mener avec les concessionnaires, syndicats publics, et fournisseurs (étude d'éclairement, etc).

Les limites sont données à titre indicatif sous réserve du bornage contradictoire (bornage en cours). Les cotes et superficies seront définives qu'après bornage contradictoire.